

Mairie du 8^{ème}

VILLE DE LYON

Arrondissement

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

14 Janvier 2021

Le Jeudi 14 Janvier 2021 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 8 Janvier 2021 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : BERZANE Olivier, ROCH Valérie, ODIARD Patrick, BONNIEL Jacques, EL GANNOUNI Touria, LESUEUR Christophe, BERTRAND Christel, AZCUE Matthieu, CHASTAN Marine, BECART Hubert, LE DILY Michèle, PESCHE Augustin, PERRIN Claire, GIRAULT Jean Luc, PRIETO Philippe, RUNEL Sandrine, MARAS Aurélie, GOUST Victoire, ZDOROVITZOFF Sonia, LEVY Charles-Franck, BACHA HIMEUR Samira, FERRARI Laura, DURAND Marie-Claude, MABILLOT Vincent, SY Mamadou, GUELPA-BONARO Philippe, FLAMANT Clotilde, MOURIER Pierre, BAPTISTE Angélique, JENN Emmanuelle, COUDER Cécile, AUZAL Jean-François, Christophe COHADE, EVA Anne-Rose

Excusés pouvoir : DEL Fanny, PELAEZ Louis,

Excusés :

Absents :

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Jeudi 14 janvier 2021



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous. Toutes nos excuses pour ce retard. Nous allons donc démarrer ce premier Conseil d'arrondissement de l'année. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de désigner Angélique BAPTISTE secrétaire de séance, sauf opposition de votre part.

Il n'y a aucune opposition à ce qu'Angélique BAPTISTE soit secrétaire de séance. Madame BAPTISTE, vous pouvez procéder à l'appel.

(Mme BAPTISTE procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Merci Madame BAPTISTE. Le quorum étant atteint, nous allons commencer cette séance du Conseil d'arrondissement.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de ce premier Conseil d'arrondissement de l'année, je vous souhaite mes meilleurs vœux ainsi qu'aux habitants et habitantes de notre arrondissement et de notre ville.

L'année qui vient de s'écouler a mis à rude épreuve l'ensemble de notre société. L'humain a souffert et continue de souffrir de cette absence de vie sociale, de la fermeture des lieux de culture et des lieux de partage de notre gastronomie. Nos aînés continuent de souffrir de l'isolement engendré par cette pandémie, nos services de santé souffrent des conséquences de décennies de politique de coupe dans les budgets et les effectifs des hôpitaux notamment.

Notre jeunesse souffre. Alors qu'elle devrait se projeter sur son avenir, elle se retrouve enfermée dans son présent, isolée comme jamais elle ne l'a été, privée de cours dans les universités, privée de son ouverture sur le monde avec l'arrêt des programmes Erasmus et des possibilités de voyager, privée de festivités, privée des petits boulots qui lui permettent de vivre, privée de débouchés en termes d'emploi au regard de la situation des entreprises.

Je ne peux ici qu'avoir une pensée pour ces jeunes en situation de détresse psychologique qui, quelle qu'en soit la raison, ont tenté ou tentent encore de mettre fin à leurs jours. C'est un drame qui se joue sous nos yeux.

C'est aussi la raison pour laquelle la réouverture des lieux de culture est essentielle.

Notre économie a également souffert et les effets de cette crise vont nous toucher durablement.

Alors, plus que jamais, nous devons prêter attention aux plus fragiles, prendre soin les uns des autres, renforcer les liens sociaux, orienter notre action pour permettre à chacune et chacun de traverser cette crise en restant debout, pour préparer un avenir meilleur et une ville plus résiliente face aux conséquences de la crise sociale et environnementale.

Nous avons été élus sur notre conviction d'une nécessaire transition écologique démocratique et sociale. Forts de cette conviction, nous avons entamé notre mandat et faisons face actuellement à cette crise

du COVID au niveau de la ville comme à celui de l'arrondissement, avec la mise en place d'un centre de dépistage gratuit et, depuis cette semaine, de vaccination, en ayant tout mis en œuvre pour maintenir ouverts les marchés alimentaires et ainsi soutenir l'économie des territoires, en votant un fonds de soutien à la culture.

En mars prochain, nous proposerons au vote du Conseil municipal notre programme pluriannuel d'investissement, avec un effort sans précédent pour financer la transition écologique et rattraper le retard pris dans le développement et l'adaptation des services publics.

Alors, nous allons continuer la mise en œuvre de notre programme avec le déploiement de nouvelles pistes cyclables en 2021 au sein de l'arrondissement, de nouvelles piétonnisations devant les écoles, une plus forte végétalisation des espaces publics, comme cela vient d'ailleurs de commencer au parc du Clos-Layat, le développement de l'offre de repas végétariens dans les écoles ou encore l'implantation des vergers urbains dans la poursuite des premiers arbres fruitiers plantés dans le square du 14^e-Régiment-de-Zouaves.

Nous nous sommes également attaqués au problème de tranquillité publique en réorientant les points police sécurité, en mettant en place dès le mois de février des points prévention par quartier auxquels seront associés les conseils de quartier et les CIL, en luttant contre le marché parallèle des États-Unis mais aussi en nettoyant l'espace public des voitures épaves et ventouses et en renforçant l'entretien des rues.

Nous avons réorienté et relancé la dynamique de rénovation urbaine du quartier Mermoz, en lien avec le conseil citoyen. Nous avons également choisi d'ancrer le quartier Langlet-Santy dans une réflexion plus profonde que sa simple rénovation qui, à elle seule, ne brisera pas la précarité sociale de ses habitants.

C'est tout le sens de la candidature que nous avons portée dans le cadre de l'extension de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur

de longue durée ».

Dans ce cadre, nous avons également fait acte de candidature à l'appel à projets « Quartiers fertiles » lancé par l'ANRU, et visant au développement de l'agriculture urbaine dans ces deux quartiers.

Nous nous réjouissons de l'ouverture prochaine de la maison de santé avenue Paul-Santy et du nouveau centre social avenue Général-Frère.

Nous allons aussi porter une attention particulière à nos seniors en leur offrant des promenades à vélo dans le Carrosse de Vincent, en coordonnant des actions entre les écoles et les EHPAD à l'occasion de la Fête des lumières, en allant à la rencontre du monde associatif et des structures qui œuvrent au développement du lien social.

Nous allons également continuer notre travail en faveur du développement commercial des cœurs de quartier.

En 2021, nous poursuivrons et amplifierons la redynamisation des conseils de quartier et le développement de la participation citoyenne pour construire un arrondissement fleurissant et accueillant.

Pour conclure, je formule le vœu que cette nouvelle année puisse voir notre Conseil d'arrondissement poursuivre son travail dans une ambiance apaisée, bienveillante et constructive.

Je vous souhaite à toutes et à tous à nouveau une bonne année 2021. Bon travail et bon Conseil !

M. LEVY m'avait demandé la parole, je la lui passe.

M. LEVY.- Monsieur le Maire,

Je vous remercie à mon tour pour vos vœux. En ce début d'année, il est coutume d'émettre des vœux, 2021 s'y prête bien après une année aussi inédite que 2020. La pandémie a bousculé nos façons de travailler, de nous rencontrer, d'échanger, de nous divertir. Nous avons traversé une année difficile pour tous et tragique pour plusieurs.

En cette nouvelle année, je veux vous souhaiter la santé à toutes et à tous, c'est notre bien le plus précieux.

Monsieur le Maire, chers collègues, si je prends la parole aujourd'hui, en introduction du Conseil d'arrondissement, c'est parce qu'avec près de 30 000 jeunes scolarisés de la maternelle à l'université dans notre arrondissement, nous sommes le premier pôle de formation de la région. Le 8^{ème} arrondissement possède le plus grand nombre de logements sociaux étudiants avec notamment plus de 600 qui ont été créés dans le précédent mandat.

Monsieur le Maire, chers collègues, le week-end dernier, un étudiant en Master dans le 8^{ème} arrondissement, à la Manufacture des tabacs, s'est jeté par la fenêtre du 5^{ème} étage de sa résidence universitaire. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, dans votre introduction, c'est un drame qui nous touche et je suis persuadé que nous tous, aujourd'hui, cet acte nous a choqués et nous interpelle.

Monsieur le Maire, je vous appelle, au-delà des clivages politiques, à prendre des initiatives pour soutenir nos étudiants, et nous sommes prêts à travailler avec vous. Une partie de la réponse viendra bien évidemment de l'État, mais la Métropole, la Ville de Lyon et la Mairie d'arrondissement doivent prendre leur part, et nous avons les moyens d'agir.

Nous pouvons, dans un premier temps, ouvrir les maisons médicales de garde pour être un lieu d'accueil et de rencontre psychologique tel le projet actuellement déposé à l'ARS et dans le bureau de l'Hôtel de ville.

La vie étudiante a besoin de lieux de distribution alimentaire, des aides psychologiques, des permanences juridiques. Aujourd'hui, il y a trop d'incertitudes, de transformation et de fragilité dans notre vie étudiante et dans notre jeunesse. Nous avons besoin d'avoir une activité auprès des jeunes par rapport à la précarité, vous l'avez rappelé, mais également parce

que beaucoup ont perdu l'activité rémunérée qu'ils avaient.

Il existe des conséquences psychologiques et sanitaires de la crise, et la réussite scolaire et universitaire est tributaire des conditions de confinement.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous appelle à prendre des initiatives dans ce domaine et nous serons à vos côtés. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LEVY. Effectivement, nous réfléchissons à cette question et je suis heureux que nous puissions partager notre inquiétude sur la situation de la jeunesse. Nous pourrions éventuellement rediscuter des initiatives possibles, sur lesquelles nous sommes en train de réfléchir.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole avant d'entamer l'examen des délibérations ? *(Non)*

1. Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2020

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions à ce sujet ? *(Non)*

Je le mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

2. Création de la commission mixte paritaire

M. LE MAIRE.- Cette commission mixte est prévue à l'article L2511-21 du Code général des collectivités territoriales. Cette commission doit être mise en place dans tous les arrondissements de la ville, elle a pour finalité notamment de permettre de définir et d'harmoniser sur le territoire lyonnais l'utilisation des équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale, ainsi que les espaces verts dont la superficie est inférieure à un hectare.

Elle est constituée de façon paritaire entre le Conseil

municipal et le Conseil d'arrondissement, chacun pouvant désigner jusqu'à six membres. Nous partons sur un nombre un peu plus limité avec trois titulaires du Conseil d'arrondissement et trois suppléants et trois titulaires du Conseil municipal.

Nous aurons l'occasion de revenir sur la désignation des membres de ces commissions quand elles seront actées sur l'ensemble des arrondissements du Conseil municipal. Je vous propose d'adopter cette délibération.

Avez-vous des questions à ce sujet ? Monsieur COHADE ?

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Déjà, au nom de notre groupe, je tiens à vous présenter tous nos vœux pour cette nouvelle année 2021.

Concernant cette délibération, la loi PLM permet une gestion au plus près de nos administrés, le transfert d'un certain nombre d'équipements à vocation d'arrondissement comme les salles associatives, les gymnases, les stades, les écoles, les crèches. C'est important pour la vie de notre arrondissement car qui bien mieux que les élus d'arrondissement connaissent les besoins des écoles, des associations et des clubs ?

Nous, élus du groupe Progressistes Républicains, qui portons cette volonté de renforcer le rôle et les compétences des mairies d'arrondissement, nous voterons bien entendu ce rapport, avec un seul bémol qui vient assombrir un peu ce beau tableau de la cité idéale au plus proche de ses citoyens : nous regrettons que, dans cette version de la délibération, puisque vous venez de dire que l'on reparlerait plus tard de la composition, on ait omis d'ouvrir à l'opposition une place pour cette commission. Je vous remercie d'y réfléchir et merci de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur COHADE. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? (*Non*)

Je mets au vote cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

3. Vidéoverbalisation sur les arrondissements : 1er, 2ème 3ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème

M. LE MAIRE.- Comme vous le savez, la tranquillité publique est une préoccupation importante des habitants et habitantes de notre arrondissement. C'est, dans plusieurs quartiers, l'un des premiers sujets d'interpellation des élus par les habitants, bien entendu lors de nos rencontres de terrain mais aussi lors des réunions que l'on peut avoir avec les conseils de quartier, les conseils citoyens ou les CIL.

C'est un sujet d'inquiétude pour les commerçants qui souffrent des faits de voie publique et de comportements inciviques. En effet, nous constatons malheureusement chaque jour des actes d'incivilité : stationnement au droit de passages piétons, en double file, sur les pistes cyclables, avec mise en danger des plus fragiles, à commencer par les piétons et les cyclistes, excès de vitesse, non-respect des feux tricolores, rodéo de motos, utilisation de l'espace public comme déchetterie avec dépôt d'encombrants et de déchets issus des travaux de bâtiment notamment.

Notre arrondissement, nos quartiers et nos rues ne doivent plus être le réceptacle de cette minorité qui ne respecte aucune règle du bien vivre ensemble.

Mais nous le savons, le meilleur moyen de lutter contre ces incivilités est avant tout le renforcement de la présence humaine, notamment de la police nationale et municipale. C'est tout le sens d'ailleurs des démarches qui ont été entreprises par le maire de Lyon et le président de la Métropole auprès du ministre de l'Intérieur pour obtenir un renforcement du nombre de policiers sur la ville de Lyon et sur la métropole, demande qui s'est traduite par une dotation de 300 policiers supplémentaires répartis sur les trois années à venir.

Cette lutte contre les incivilités passera également par le travail entamé de récréation de lien social et de travail entre l'ensemble des acteurs de terrain. C'est pourquoi nous allons, comme je le disais tout à l'heure, expérimenter dans les mois à venir les points Prévention par quartier qui regrouperont l'ensemble des intervenants des quartiers, les centres sociaux, MJC, écoles, collèges, lycées, conseils de quartier, représentants des forces de l'ordre et bailleurs sociaux, pour mieux partager les problèmes d'insécurité et définir les actions possibles de prévention.

Pour autant, personne n'imagine qu'il soit possible de mettre un policier à chaque coin de rue, et ce d'autant plus qu'un grand nombre d'actes se produisent en soirée et de nuit. C'est pourquoi nous souhaitons utiliser le réseau de vidéosurveillance déjà existant pour renforcer notre capacité à identifier et verbaliser les actes délictueux.

L'expérimentation menée depuis plusieurs mois sur certains secteurs de la commune a permis de diminuer le nombre d'infractions impunies, nous vous proposons donc d'étendre ce dispositif aux quartiers de l'arrondissement déjà équipés de caméras pour une durée de trois années. Notre objectif n'est bien entendu pas de verbaliser mais de sensibiliser au respect des règles du vivre ensemble.

C'est pourquoi nous allons prendre le temps de diffuser une information aux habitantes et aux habitants par l'implantation de panneaux d'affichage et via les réseaux de communication de la ville et par la presse.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?
Monsieur MOURIER, vous avez la parole.

M. MOURIER.- Ce sera une explication de vote.

Monsieur le Maire, très chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes meilleurs

vœux pour cette année 2021 au nom de notre groupe Lyon en Commun.

Vous l'avez compris, à la lecture de cette délibération qui nous occupe, le sujet de la tranquillité publique nous est capital, vous l'avez dit. Capital parce qu'il cristallise de nombreux enjeux et ne doit pas être pris à la légère tant il a une influence sur les dynamiques sociales.

Nous partageons, et vous l'avez dit toutes et tous au sein de cette majorité, le même objectif : une ville apaisée où il fait bon vivre dans le respect des libertés fondamentales.

Nous étions nombreuses et nombreux dans cette assemblée à avoir battu le pavé lors des manifestations récentes contre la loi sécurité globale, marchant alors main dans la main (bien évidemment, c'est une image, distanciation physique oblige) contre la dérive sécuritaire gouvernementale.

Ce texte de loi continue de nous préoccuper, notamment le point sur la police municipale qui prévoit d'élargir son champ de compétence. Or, nous prenons à l'inverse l'intégration des effectifs de la police municipale dont ceux de la police nationale pour avoir une police nationale républicaine de proximité, avec des effectifs dédiés à des quartiers pour un rapprochement des populations avec la police et un dialogue apaisé. Voilà notre vision politique. C'est l'humain d'abord.

Or, vous nous proposez ici un dispositif qui est en expérimentation depuis bientôt un an. Cette expérimentation aurait dû conduire à des résultats et un rapport, conduit sans doute par une entité impartiale, un laboratoire ou une entité de ce type, afin d'obtenir les données nécessaires à sa prorogation ou non. Cela n'a pas été le cas.

Accordons-nous sur les mots, ce n'est pas une expérimentation, c'est une mise en place, c'est s'accorder un CDD de trois ans sans audit préalable à un dispositif à l'efficacité douteuse. Nous ne saurions que trop vous conseiller la lecture du magnifique ouvrage du sociologue Laurent MUCCHIELLI *Vous êtes filmés*, qui démontre que la

vidéosurveillance et donc, par association, la vidéooverbalisation, ne sert quasiment à rien. Le taux d'élucidation permis grâce à ces dispositifs (vidéosurveillance, vidéooverbalisation) est, toutes les enquêtes des laboratoires indépendants le prouvent, proche du néant. Les derniers chiffres à notre disposition datent d'un rapport de la Cour des comptes de 2010 qui enterre définitivement l'utilité de ce dispositif.

A Lyon, en 2010, c'est 0,7 % des faits délictueux qui étaient résolus grâce à la vidéosurveillance pour un coût de près de 3 M€. Le bilan est sans appel.

Cette délibération nous impose la réflexion suivante : dans quelle société voulons-nous vivre ? Est-ce que la vidéosurveillance ne fait que confiner chacun de nous en orbite dans sa petite sphère personnelle, où tout un chacun n'est responsable que de lui-même sans collectif sur lequel s'appuyer ? La punition est individuelle, sans recours possible, sans prévention préalable. Plus personne ne supporte plus personne alors que c'est le système qui est insupportable et, là, c'est la grande victoire de notre mode de fonctionnement actuel : nous accusons l'autre de ne pas être conforme aux injonctions actuelles alors qu'il conviendrait de redéfinir ce que nous voulons ensemble, le commun et l'humain. Voilà nos boussoles.

Le groupe Lyon en Commun, sans dogmatisme, bien que certaines et certains auront un plaisir infini à nous coller cette étiquette, mais avec pragmatisme et respect de nos libertés fondamentales, considère les différents outils mis à sa disposition et à la nôtre.

Les amendements que nous présenterons en Conseil municipal ont pour but de pallier les carences de cette délibération. Un tel dispositif doit être traité avec tout le sérieux dont nous sommes capables. Nous espérons, par les amendements que nous déposerons au Conseil municipal, encadrer un outil qui, laissé à lui-même, ouvrirait la voie à une société sécuritaire. N'ouvrons pas la boîte de pandore !

C'est pour cette raison, chers collègues, que le groupe Lyon

en Commun s'abstiendra et proposera des amendements rectificatifs en Conseil municipal.

Au-delà d'une simple délibération, ne nous méprenons pas, nous sommes ici face à un réel choix de société, et n'oublions pas les mots d'Aldous HUXLEY, qui était auteur de *Le meilleur des mondes*, le fait que les hommes tirent peu de profit des leçons de l'histoire est la leçon la plus importante que l'histoire nous enseigne.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur MOURIER.

Madame COUDER, vous avez la parole.

Mme COUDER.- Monsieur le Maire, Mesdames les Élus, Messieurs les Élus,

Je vous adresse tout d'abord mes vœux pour cette nouvelle année.

Monsieur le Maire, vous ouvrez ce premier Conseil d'arrondissement sur un sujet qui concerne et préoccupe tout particulièrement les habitantes et habitants du 8^{ème}, celui de la tranquillité publique que vous abordez au travers de la vidéooverbalisation.

A la lecture de l'ordre du jour, nous prenons note que vous accordez de l'importance à ce sujet mais nous sommes très surpris voire désolés que ce projet de délibération ne soit pas porté directement par Mme LE DILY, adjointe à la propreté, tranquillité publique et politique des préventions, tant l'enjeu est important pour nos administrés.

Un sujet d'une telle envergure, qui concerne le quotidien, les jours et les nuits de nous toutes et tous, mérite d'entendre la voix propre de l'élue en charge de cette délégation. Cela semble être un minimum.

Vous souhaitez donc développer la vidéooverbalisation, nous sommes d'accord avec votre majorité sur ce point, cette expérimentation ayant été mise en place sous le mandat précédent par Gérard COLLOMB.

Cet outil présente un intérêt majeur contre les incivilités, il permet de relever de nombreuses infractions (non-respect des feux tricolores, vitesse excessive, rodéo) afin de favoriser l'apaisement des voies et des espaces publics, tout en y promouvant les valeurs de respect.

Si l'initiative est bonne, elle interroge sur l'ampleur que vous voulez lui donner. Ainsi, les nouveaux modes de transport (vélo, trottinette) sont-ils eux aussi soumis à ces verbalisations ? Rien n'est précisé. Beaucoup d'utilisateurs de ces modes de transport sont certes satisfaits par la multiplication des pistes cyclables mais trop souvent encore confrontés à d'autres qui ne respectent pas le Code de la route : non-respect des feux, des priorités, conduite à contresens et sur les trottoirs.

Les non-convertis à la pratique cycliste se posent encore trop souvent la question du risque de prendre le vélo en ville, tant le comportement des autres est parfois trop anarchique. Les piétons eux aussi se plaignent de ces manques de respect qui conduisent fréquemment à des accidents sur la voirie et parfois des drames personnels.

Une communication claire est indispensable. Développer les modes doux de transport s'accompagne de pédagogie, de respect, mais aussi de la mise en œuvre ferme des règles et de verbalisation en cas de non-respect.

Nous attendons de votre part des mesures qui permettront aux piétons, cyclistes et automobilistes de bien vivre ensemble en assurant leur sécurité. Ce mot n'est pas tabou, il est de notre responsabilité commune de l'assurer.

Concernant la liste des voies sur lesquelles la vidéo verbalisation s'appliquera, nous souhaitons savoir sur quel critère le choix a été fait. Les habitants ont-ils été concertés, les conseils de quartier qui évoquent les problèmes de sécurité consultés ? Vos choix doivent être expliqués. J'imagine qu'à défaut de concertation, vous vous appuyez sur des études permettant de les objectiver. Leur communication à notre assemblée serait utile.

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, votre volontarisme affiché pour apporter l'apaisement dans nos quartiers n'est cependant pas aussi lisible sur d'autres points. Votre malaise sur le sujet de la sécurité que vous limitez à la sécurité routière est patent. Vous exprimerez-vous sur les feux d'artifice sauvages tirés aux États et à Mermoz, notamment celui du 20 décembre ? Vous affirmez être au courant, mais encore, avez-vous engagé des poursuites ?

Après les feux tirés le 8 décembre, en réponse sûrement à la privation de leur Fête des lumières à certains Lyonnais, faut-il en déduire que c'est open bar à Lyon pour tirer des feux d'artifice ?

Certes, ces éclairs ont mis de la joie au cœur à beaucoup de personnes qui se posent l'instant d'après la question de savoir si leur sécurité est assurée ou pas. Attention à ce que votre inaction ne vire pas à une forme de complicité masquant votre incapacité à agir.

Pour les mêmes habitants des quartiers des États-Unis qui demandent davantage de sécurité en bas de chez eux, qu'avez-vous engagé comme mesures ? Concrètement, que proposez-vous ? Même constat de la part des riverains du boulevard Ambroise-Paré où la situation de propreté et de sécurité se délabre au fil des jours. Quant au quartier de Monplaisir où les vols à l'arraché se multiplient, aucune de ces rues ne fait partie du programme de vidéo verbalisation.

Madame l'Adjointe, Monsieur le Maire, nous souhaitons toutes et tous des réponses précises et documentées sur ces questions qui constituent un enjeu majeur pour nos administrés.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame COUDER. Mme RUNEL a demandé la parole.

Mme RUNEL.- Merci Monsieur le Maire.

Je ne serai pas très longue puisque nous interviendrons en

Conseil municipal, juste pour rappeler que les élus du groupe socialiste, la Gauche sociale et Écologique, s'abstiendront sur ce rapport en Conseil d'arrondissement puisque nous avons proposé avec le groupe Lyon en Commun quelques amendements qui ont été soumis et qui seront discutés avec l'adjoint à la tranquillité et à la sécurité de la Ville de Lyon.

Loin de partager l'ensemble des inquiétudes et le tableau noir qui a pu être dressé précédemment, nous avons plutôt une volonté de travailler sur des questions autour de la prévention et du déploiement de ce dispositif que nous ne trouvons pas forcément efficient, et c'est pour ces raisons que nous nous abstiendrons dans ce Conseil d'arrondissement et que nous pourrons en discuter dans le Conseil municipal.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame RUNEL. M. PESCHE a demandé la parole.

M. PESCHE.- Merci Monsieur le Maire.

Tout d'abord, chers collègues, je vous présente également à vous tous mes meilleurs vœux pour cette année, j'espère qu'elle sera très différente du dernier semestre que nous avons vécu collectivement.

Je voudrais également, Monsieur le Maire, vous remercier pour l'introduction que vous avez pu faire, qui dresse un premier bilan de point d'étape des transformations encore sur l'arrondissement, qui témoigne en tout cas, loin de l'inaction que certains pourraient nous prêter, au contraire, de l'action dans le bon sens qui est en train d'être menée et qu'il convient de valoriser.

Cette délibération porte sur l'extension de la vidéosurveillance à notre arrondissement. Tout d'abord, il me semble important de préciser que la sécurité est un droit fondamental de la personne humaine. Il n'y a pas de vie sociale possible, pas d'épanouissement possible de l'individu quand se développe une crainte de l'incivilité ou que l'on vit en insécurité. Et, en tant qu'élus, il est de notre

responsabilité de mener les politiques à même de faciliter la vie de nos concitoyens.

Toutefois, à la lecture de la présentation de la délibération, rien dans le dossier ne permet d'affirmer aujourd'hui que la vidéoverbalisation répond à cet enjeu. On parle souvent d'évaluation des politiques publiques, singulièrement, la vidéosurveillance et la vidéoverbalisation échappent systématiquement à cette évaluation des politiques publiques, et il est dommageable, en tout cas aujourd'hui que l'on souhaite l'étendre, de ne pas au préalable faire cette mission d'évaluation de l'action qui est menée à Lyon depuis la fin des années quatre-vingt-dix.

Nous sommes loin ici, effectivement, de l'expérimentation. Il est proposé de pérenniser le système qui est installé depuis un an maintenant, de l'étendre sur trois ans, plus de la moitié du mandat de la majorité municipale, et s'agissant de son efficacité, aujourd'hui, on ne peut pas se contenter d'avoir un chiffre de verbalisations dressées. On n'est pas dans une politique du chiffre, et ces chiffres ne nous disent absolument rien, notamment sur plusieurs points : quelles auraient été les verbalisations réalisées préalablement à l'installation de ce dispositif sur les secteurs concernés ? Est-ce qu'on a constaté un changement de comportement là où la vidéoverbalisation était mise en place ?

Nous n'avons pas d'éléments non plus sur le coût du dispositif, ni sur la persistance ou non des infractions sur les sites où le dispositif a été déployé.

Bref, aujourd'hui, nous n'avons pas d'éléments qui permettent de tirer une conclusion sur l'efficacité d'un tel dispositif.

Quant au panneau d'information qui est présenté dans la délibération, c'est le niveau zéro de la sensibilisation du public. En tout cas, ce n'est pas très élevé, vous en conviendrez. C'est pour cette raison que j'ai été attentif à ce que vous mettiez en avant l'effort de communication qui sera fait par ailleurs.

Il est important d'être dans la médiation, dans la relation humaine, dans l'explication de notre action, si nous voulons un service public modernisé, de proximité. En tout cas, c'est l'objectif que nous poursuivons ensemble depuis six mois maintenant.

C'est quand même une des caractéristiques des dispositifs de vidéoverbalisation et de vidéosurveillance que d'être éloigné du citoyen. C'est cette logique même de l'éloignement du citoyen qu'il faut contrecarrer, et je crois que les Lyonnais ont montré, aux mois de mars et de juin derniers, qu'ils souhaitaient au contraire être dans la proximité et sortir de ces postures politiques qui n'ont comme effet concret sur la sécurité des gens que de grossir les revues de presse plus que de lutter contre l'insécurité ou les incivilités.

En tout cas, c'est ce que montrent les difficultés rencontrées dans le centre-ville de notre ville alors que s'y déploie depuis la fin des années quatre-vingt-dix la vidéosurveillance.

Je vais conclure en rappelant que je souhaite mettre au cœur de notre action politique le citoyen, et il me semble important de prévoir des dispositifs autour d'un conseil citoyen qui puisse être consultatif si on veut vraiment partager ces résultats au plus proche de la population.

Notre société apparaît pour certains de plus en plus violente, alors même que ces outils de contrôle, de surveillance, se sont développés. Cela doit nous interroger sur la nécessité de changer de paradigme. Il y a besoin de présence humaine, vous avez souligné l'effort fait par la mairie pour renforcer les services de la police municipale, mais il faut redonner du sens à ces métiers si nous voulons répondre aux besoins de nos populations.

Je vous remercie beaucoup. Je voudrais conclure par cet élément important : il y a urgence, aujourd'hui, à renforcer la politique de lutte contre l'ensemble de l'insécurité de la vie, et je sais que c'est ce que nous menons collectivement depuis juillet. C'est là pour moi la priorité de

notre action. Vous comprendrez alors pourquoi je m'abstiens sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il une autre prise de parole sur le sujet ?
Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Brièvement, Monsieur le Maire, j'ai du mal à comprendre un point dans les interventions précédentes : à mon avis, il faut quand même respecter le Conseil d'arrondissement, c'est-à-dire que l'on ne peut pas avoir ce soir des interventions d'élus qui disent réserver leurs interventions pour le Conseil municipal. S'il y a des vœux, des réserves, des questions, il faut les poser en Conseil d'arrondissement ; s'il y a des amendements, les proposer au Conseil d'arrondissement du 8^{ème} et les voter ou pas. Mais je pense qu'il est important de respecter le Conseil d'arrondissement, les élus d'arrondissement, quels qu'ils soient, qui sont les porte-parole des habitants, et d'avoir une majorité d'expressions pour notre Conseil.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Quelqu'un souhaite-t-il répondre ou prendre la parole ? Monsieur MOURIER ?

M. MOURIER.- Monsieur le Maire, très chers collègues,

Pour répondre à Monsieur LEVY, le dépôt d'amendement n'est pas possible en Conseil d'arrondissement mais seulement en Conseil municipal. C'est pour cette raison que j'ai indiqué dans mon intervention que nous déposerons des amendements au Conseil municipal.

M. LEVY.- Il est bien dommage de ne pas les exposer aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Monsieur AUZAL ?

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je m'interrogeais par rapport à vos propos liminaires. Vous nous avez indiqué comme argument principal le fait que les commerçants

ont besoin de cette vidéoverbalisation pour être rassurés.

Quand j'étudie la liste des quartiers qui vont être testés, je constate que l'avenue des Frères-Lumière, qui est la deuxième avenue la plus commerçante de Lyon, est absente de ce système de vidéoverbalisation. J'entends qu'elle n'est peut-être pas équipée en caméras, mais au nom de l'équité, ce qui m'inquiète, c'est qu'en utilisant des caméras de vidéosurveillance, on stigmatise les quartiers « difficiles » au détriment des quartiers qui mériteraient de par la présence des commerçants d'être quand même équipés.

Par rapport à cet argument, je m'abstiendrai parce que je reste persuadé que c'est une très bonne idée mais quitte à la mettre en place, il faut qu'au nom de l'égalité des territoires, tous les quartiers soient maillés.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur AUZAL. Une autre intervention ? (*Non*)

Deux mots avant de passer au vote. Vous ne me rendrez pas comptable de l'installation préalable des dispositifs de vidéosurveillance sur l'arrondissement, ce n'est pas moi qui ai choisi de ne pas en mettre avenue des Frères-Lumière. Si stigmatisation il devait y avoir, elle date depuis fort longtemps à mon avis.

Vous aurez compris dans mon propos liminaire que je ne base pas toute la logique de prévention et de résolution des problèmes de sécurité sur ce dispositif de vidéoverbalisation, bien entendu, cela ne peut pas reposer que là-dessus. Vous avez été aux commandes de l'arrondissement avant moi, avant nous, avant cette nouvelle majorité, et vous savez, quand on est dans les points prévention, police, sécurité, et que l'on regarde la réalité de ces problèmes, qu'ils ne sont pas nés avec notre arrivée, combien il est bien plus difficile de les résoudre que d'en parler de façon plus simple entre nous.

S'il est bien un sujet sur lequel je suis preneur de toutes les bonnes initiatives possibles pour arriver à apaiser ce qui peut se passer à certains moments dans l'arrondissement, vous êtes toutes et tous les bienvenus.

Je vous propose donc de passer au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 8 voix.

Adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

4. Programmation PEdT 2020-2021 Temps scolaire : complément d'attributions de subventions en soutien aux projets des coopératives scolaires et associations

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à M. ODIARD.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je voudrais vous souhaiter une bonne année 2021 à toutes et tous. Je voudrais aussi revenir sur les événements dramatiques que vous avez évoqués en tant qu'adjoint à l'éducation, qui se sont passés ces derniers jours et qui concernent la situation de grande vulnérabilité des étudiants et étudiantes en cette période de crise sanitaire, avec des fermetures d'établissements supérieurs et une baisse d'activité économique qui ont eu un réel impact sur leurs conditions de vie et de santé.

Je rappelle qu'au niveau national, un tiers des étudiants se trouve en deçà du seuil de pauvreté. La Métropole et la Ville de Lyon agissent à leurs côtés afin de répondre à l'urgence de ces situations en apportant un soutien psychologique et d'urgence.

C'est une première ébauche mais il y a quelques réponses qui sont apportées, Chloë VIDAL, l'adjointe à la démocratie locale et à la vie étudiante explique que la précarité et l'isolement dont souffrent les

étudiants ne sont pas des problèmes nouveaux, de même que la souffrance psychosociale qui en résulte. La crise sanitaire n'a fait que révéler la dure réalité. La sortie de crise, si tant est que l'on puisse la considérer, ne mettrait pas non plus spontanément un terme à ces problèmes.

Pour faire face à cette détresse, la Métropole et la Ville de Lyon se sont engagées dans différents dispositifs de soutien psychologique qui sont portés par les acteurs de terrain, certains nous concernent dans le 8^{ème} puisque la Ville de Lyon a mis en place des lieux d'écoute et de prise en charge des habitants et des habitantes en souffrance psychique dans les 5^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements, en particulier dans les centres sociaux de Langlet-Santy.

La Ville de Lyon travaille à une réponse collective aux besoins des différentes associations qui apportent de l'aide alimentaire aux étudiants et étudiantes en difficulté sur le territoire lyonnais, avec des espaces de stockage, notamment à la Maison Ravier, à la Maison de la Guillotière et Pavillons Nord notamment, et à la recherche de denrées alimentaires et de vaisselle, une réponse qui permettrait notamment une bonne coordination pour un approvisionnement en produits de bonne qualité.

On essaie de faire des efforts pour soutenir les étudiants dans cette situation absolument dramatique, en espérant contribuer au fait que les drames qui viennent de se produire à quelques jours d'intervalle s'arrêtent et que l'on puisse redonner confiance et apporter notre soutien en tant qu'élus à ces jeunes. Merci.

Je vais donc présenter le rapport sur la programmation du PEdT 2020-2021. La situation sanitaire que j'évoquais amplifie les difficultés au niveau des écoles, notamment le lien avec les familles et la nécessité de renouer avec la nature. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de favoriser les initiatives autour des enjeux de transition écologique et de justice sociale.

Les nouvelles subventions qui sont proposées viendront en soutien aux projets des coopératives scolaires sur le temps scolaire, les PIL, projets d'initiatives locales, pour un montant de 2 276 €, et des actions de coéducation avec des lieux d'accueil parents pour 7 000 €, le tout pour un montant de 9 276 €.

Pour le 8^{ème} arrondissement, nous sommes concernés par deux projets d'initiatives locales portés par l'école élémentaire Jean Giono pour un projet danse et la maternelle Louis Pasteur pour un projet « Respecter l'environnement et le construire », le tout pour un montant de 1 396 €.

Il n'y a pas de projet LAP dans cette délibération parce qu'il s'agit là d'un complément de la délibération que nous avons approuvée lors de notre séance du 4 novembre, le dossier n'étant alors pas prêt, néanmoins, le démarrage des actions n'a pas été impacté par ce décalage qui nous avait alors été annoncé.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir les approuver.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Je remercie les équipes de la DSIT pour leur intervention et pour leur patience aujourd'hui.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Monsieur ODIARD, vous l'avez indiqué à l'instant, ces actions s'inscrivent dans le cas du PEdT, dans une continuité par rapport aux actions menées dans le mandat précédent et je vous en remercie.

Il a été annoncé aujourd'hui un certain nombre d'actions pour les enseignants qui seront menées, notamment des tests et des actions de prévention, pouvez-vous nous dire aujourd'hui, dans le cadre de ces opérations de prévention, donc de test par rapport au COVID, ce qui sera proposé pour protéger les personnels de nos écoles ? Est-il prévu de les

tester ? Est-il prévu des opérations de sensibilisation également dans le cadre du périscolaire pour les animateurs et intervenants dans nos écoles ?

M. DOUCET nous avait annoncé au Conseil municipal de décembre des actions d'envergure à la rentrée pour tester les Lyonnais, je voulais savoir ce qui était prévu pour nos personnels intervenants associatifs, intervenants périscolaires.

Par ailleurs, j'ai lu que l'institut Lumière se proposait de mettre à disposition ses locaux pour la vaccination, je voulais savoir si cette proposition avait été retenue. Elle aurait l'avantage de la proximité pour de nombreux habitants de notre arrondissement.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur ODIARD, voulez-vous dire un mot ou pas ?

M. ODIARD.- Oui, je peux répondre.

Les annonces sont très récentes, nous n'avons pas encore d'informations sur la déclinaison au niveau du périscolaire de ce qui sera mis en place dans les écoles, puisque c'est une annonce qui date de tout à l'heure. Effectivement, je serai bien attentif à tout ce qui se produira et nous ferons en sorte de vous communiquer des informations.

Pour ce qui est des propositions de l'institut Lumière, nous sommes actuellement en phase de déploiement du dispositif de vaccination dans la ville de Lyon, avec trois centres qui se mettent en place. Bien sûr, l'idée est de multiplier ces centres lorsque les ressources tant vaccinales qu'humaines le permettront, de façon à permettre à un maximum de populations de pouvoir accéder à proximité de leur domicile. On voit bien que lorsque l'on vise des populations âgées, la question du déplacement doit être prise en charge, nous l'étudions. Bien sûr, si on peut multiplier les centres de vaccination, ce sera positif pour tout le monde.

Là, nous n'en sommes vraiment qu'au début. Nous attendons les annonces. Les annonces se répètent, elles se modifient selon la

situation et, évidemment, la collectivité s'adapte à ce qui nous est proposé.

Merci.

M. LEVY.- En ce qui concerne le personnel de nos écoles et intervenants sur le thème du périscolaire, nous sommes sur une compétence municipale, nous n'avons pas besoin d'attendre les demandes ou injonctions de l'État pour agir, c'est notre compétence propre : protéger nos personnels, protéger les intervenants dans les écoles sur le temps de la pause méridienne, sur le temps éventuellement du soir (nous verrons ce que cela deviendra avec le couvre-feu à 18 heures).

Quoi qu'il en soit, ce sont les intervenants de la Ville, c'est à elle de les protéger, de les sensibiliser, éventuellement de leur proposer de les tester.

Je vous remercie.

M. ODIARD.- J'en suis bien d'accord, je répondais à la deuxième partie de votre question quand je parlais des attentes gouvernementales. Pour ce qui est de la Ville, bien sûr, nous prendrons nos responsabilités et je verrai avec Stéphanie LEGER comment tout cela sera mis en place dans les prochains jours.

M. LEVY.- Merci.

M. LE MAIRE.- Pour préciser le propos, nous ne décidons pas de l'implantation des centres de vaccination, c'est l'ARS qui en décide sur une répartition de zones d'un minimum de 100 000 habitants par zone. Il y a sur Lyon 4 centres de vaccination : le centre de Gerland qui reste ouvert aux tests tout en ayant été en même temps transformé en centre de vaccination, et les trois hôpitaux gérés par les HCL de Croix-Rousse, Édouard Herriot et Lyon Sud, qui sont déjà ouverts en termes de centres de vaccination, Gerland ouvrant d'ailleurs à partir de demain pour la vaccination des plus de 75 ans dont nous sommes en train de traiter la question du transport comme l'a dit M. ODIARD.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

5. Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

M. LE MAIRE.- Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Pour le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, la Ville met à disposition des équipes pédagogiques, comme chaque année, des crédits de fonctionnement répartis selon des forfaits calculés par élève et par classe et par type de dépenses. Elles sont de trois types :

- les crédits annuels qui ont pour vocation à financer les fournitures scolaires à raison de 27,50 € par élève, l'achat d'ouvrages pour les BCD à raison de 115 € par classe, les photocopies et impressions, le fonctionnement des RAZED, des consommables informatiques. Je passe sur les montants qui sont sur la délibération ;

- les crédits débloqués suite aux ouvertures de classes en septembre 2021, pour les classes qui ouvriront prochainement, dont l'ouverture se décidera in extremis pendant l'été. On aura un forfait supplémentaire de 10,70 € par élève et de 400 € par classe, également pour des créations de classe de type ULIS, UPE2A, des classes spécialisées, un forfait qui va de 360 € à 500 € selon le type de classe ;

- les subventions aux coopératives scolaires, des subventions dites libres qui permettent d'organiser des fêtes d'école, de financer des petites dépenses pour 4,60 € par élève, des subventions d'initiative du conseil d'école destinées à faciliter pendant le temps scolaire les dépenses relatives aux sorties culturelles, scientifiques, etc., approuvées par le conseil d'école, qui vont de 5 € à 9 € selon la typologie de l'école, que ce soit maternelle, élémentaire, REP, REP+, etc. ; et une subvention d'assurance collective d'établissement à hauteur de 1,50 € par élève pour

tout ce qui est garantie sur le matériel pédagogique en termes de responsabilité.

Les modalités proposées sont stables par rapport aux années antérieures, tant sur les périmètres des activités financées que sur le montant des forfaits attribués.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver ces dispositions.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Juste une question puisque vous abordez la question des effectifs scolaires, je voulais savoir si vous aviez compris quelque chose à la PPI de la Métropole puisqu'après une lecture attentive, nous n'avons pas compris si justement il y aurait un collège ou pas qui serait créé dans le 8^{ème} arrondissement tel que promis voici quelques mois.

Nous avons eu un certain nombre de chiffres globaux mais pas d'information claire sur la création d'un collège dans notre arrondissement, est-ce que vous pouvez nous dire où cela en est ?

Je vous remercie.

M. ODIARD.- La PPI, je crois, sera votée au mois de mars, nous saurons à ce moment-là ce que la Métropole prévoit sur notre territoire, tout comme les habitants du 8^{ème} sauront exactement ce qui se passera au niveau des écoles sur notre arrondissement.

M. LE MAIRE.- Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

(Non)

Je vous propose de mettre au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

6. Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros à l'association « Ebulliscience », domiciliée 12, rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx-en-Velin - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

M. LE MAIRE.- Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Contribuer à l'épanouissement des potentialités de l'enfant et de l'adulte en vue de développer un esprit critique et permettre de faire des choix éclairés sont les objectifs de l'association Ebulliscience dans la diffusion de la culture scientifique et technique. Les activités développées par l'association s'inscrivent pleinement dans le cadre du PEdT, elles visent à offrir à chaque enfant et adolescent les possibilités de devenir un adulte responsable et autonome.

Organisées de manière à les adapter aux temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire), elles irriguent les territoires prioritaires de la Politique de la Ville.

En contrepartie, l'association s'engage à mettre en œuvre les moyens pour la promotion de la culture scientifique, technique et numérique, le développement d'actions innovantes, notamment pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs, la mise en œuvre des stages scientifiques et techniques sur les territoires identifiés comme prioritaires, notamment pendant les vacances scolaires et les samedis matin, et enfin la sensibilisation des animateurs du périscolaire à la médiation numérique.

Voilà les contreparties auxquelles l'association s'engage en vertu de la subvention qui lui est accordée.

Il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de reconduire la subvention d'un montant de 102 700 € en 2021. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de les approuver.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Monsieur LEVY à nouveau ?

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je rappelle à M. ODIARD que la PPI de la Métropole sera bien votée au prochain Conseil de la Métropole et que, pour autant, elle a été présentée. Cela dit, cela m'inquiète un peu de savoir que l'adjoint d'arrondissement en charge de l'éducation n'est pas au courant des propositions de la Métropole, mais je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'un prochain Conseil.

Un mot pour soutenir l'action d'Ebulliscience, son activité concourt à l'ouverture culturelle des enfants, au droit à l'erreur et à la place des jeunes dans les apprentissages grâce à une pédagogie active, et à améliorer l'ouverture du monde en privilégiant la notion de plaisir et de prise d'initiative, la curiosité, la créativité, l'esprit d'équipe, et participer à l'acquisition de la connaissance scientifique. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir concouru et participé à l'implantation d'Ebulliscience dans notre arrondissement.

Monsieur le Maire, chers collègues, comme dans le cadre de ce qui s'appelait auparavant les réseaux de réussite scolaire, il a été quand même noté de véritables difficultés d'apprentissage en sciences et en mathématiques, notamment dans des quartiers prioritaires. Voici quelques années, Ebulliscience avait œuvré à la mise en place d'un dispositif qui s'appelait « Compter la science ».

Est-ce que, Monsieur ODIARD, vous pouvez nous garantir que, dans le cadre des prochaines programmations du PEdT, ces opérations qui visent à sensibiliser les enfants dès la maternelle, les enseignants, les parents, à la démarche scientifique ainsi qu'à l'importance des sciences et des mathématiques dans le parcours scolaire des enfants, seront

conservées et maintenues ? Pouvez-vous nous dire si ces opérations « Compter la science » seront bien encouragées dans notre arrondissement ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous donner les premiers éléments des études menées par ADT Quart-Monde, notamment sur l'école Jean Giono sur les questions liées au déterminisme scolaire ? C'est un point particulièrement important, ainsi que sur l'égalité garçons-filles, notamment dans l'apprentissage des mathématiques. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LEVY. Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- J'avais une mauvaise connexion, j'entends les choses par bribes, j'ai donc assez mal entendu ce qui a été dit sur Jean Giono.

Pour ce qui est d'Ebulliscience et des actions menées par l'association, évidemment, nous les encouragerons et les poursuivrons. Nous aurons prochainement une réunion de comité de pilotage du projet éducatif de territoire avec l'inspecteur de l'académie et Mme LEGER pour préparer la programmation suivante. C'est la semaine prochaine pour tout vous dire. Bien sûr, la dimension scientifique et toute la dimension éducative en direction des familles sont très importantes pour nous.

Pour ce qui est d'Ebulliscience, la relocalisation est envisagée puisque, dans le cadre du programme de renouvellement urbain et de la reconstruction des écoles, notamment l'école Pasteur et la rénovation d'Olympe de Gouges, nous travaillons sur la relocalisation temporaire et définitive d'Ebulliscience avec la direction de l'éducation. Les travaux préparatoires sur Olympe de Gouges doivent démarrer cet été, ce qui suppose en préalable la relocalisation temporaire de l'association Ebulliscience, avec la nécessité de répondre à deux besoins : la poursuite des activités sur le territoire du 8^{ème} arrondissement et le stockage du matériel qui est très important.

Nous sommes à la recherche de ces solutions.

La Ville reste fortement attachée à la poursuite des activités d'Ebulliscience, particulièrement auprès des enfants des quartiers en Politique de la Ville et, bien sûr, dans le 8^{ème} arrondissement.

À terme, l'association devrait être installée dans l'école Pasteur une fois celle-ci reconstruite, mais cela nous projette dans quelques années.

Nous sommes très attachées au fait que cette association poursuive ses opérations auprès des enfants, tant sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, pendant les vacances, et nous ferons tout ce qui est nécessaire pour que cette activité se poursuive sans rupture pour le public concerné. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur COHADE ?

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, M. ODIARD a répondu à mon interrogation concernant la relocalisation à la fois temporaire et définitive d'Ebulliscience sur le quartier de Mermoz. À part dire le bien de cette association avec laquelle nous travaillons depuis de nombreuses années sur notre territoire, je n'aurai rien de plus à ajouter. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Si vous en êtes d'accord, je vais mettre au vote cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

7. Programmation financière au titre du Fonds Quartiers Solidaires : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant de 144 500 euros

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à M. Jacques BONNIEL.

M. BONNIEL.- Merci Monsieur le Maire. Tous mes vœux à mes chers collègues et aux habitants du 8^{ème}, notamment aux acteurs culturels qui souffrent particulièrement.

La délibération porte sur l'attribution de moyens supplémentaires qui arrive au titre du fonds « quartiers solidaires ». L'impact de la crise sanitaire, M. le Maire l'a dit dans son introduction, différentes interventions l'ont marqué, concerne tout le monde, mais les difficultés sont amplifiées pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. De nombreuses familles déjà fragiles voient leurs difficultés économiques, sociales, culturelles et sanitaires s'élargir, et le décrochage scolaire en particulier, pour faire le lien avec ce qui vient d'être dit, prend des proportions sans précédent.

Les acteurs de terrain qui œuvrent au quotidien auprès des populations de ces quartiers ne sont pas épargnés pendant cette période où les besoins sociaux explosent mais où les ressources financières se raréfient.

Pour atténuer les conséquences de cette crise, le gouvernement a décidé la création d'un fonds d'urgence pour le financement d'actions de solidarité dans ces quartiers, et c'est donc ce fonds qui s'appelle fonds « quartiers solidaires ».

Ce fonds a vocation à financer des actions dans quatre domaines : l'éducation et la lutte contre la fracture numérique, la santé et l'aide alimentaire, l'insertion professionnelle notamment des jeunes et des femmes et le soutien aux projets culturels qui contribuent au maintien du lien social.

L'État a fait le choix de confier la gestion de ce fonds aux communes et, en réponse à la demande de la Ville de Lyon qui avait été approuvée par le Conseil municipal dans sa séance de décembre, l'État a notifié une enveloppe de 163 000 € sur les 170 000 € qui avaient été demandés par la commune. Sur la base de critères qui ont été identifiés conjointement par la Ville et par l'État, 144 500 € seront répartis entre différentes associations dans les quartiers prioritaires de la ville.

En ce qui concerne le 8^{ème} arrondissement, il vous est proposé

d'approuver l'octroi de 3 000 € au centre social des États-Unis pour une action d'apprentissage de la musique à des enfants éloignés des pratiques artistiques, l'opération Demos (on retrouve d'ailleurs la même attribution dans d'autres arrondissements et d'autres quartiers prioritaires de la ville), et 1 500 € pour la compagnie Antiquartz qui travaille avec des enfants du quartier de Moulin-à-Vent à la création d'un film.

Si ces différentes dispositions recueillent votre agrément, je vous demande de les approuver.

M. LE MAIRE.- Merci M. BONNIEL. Y a-t-il des interventions ?
Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- (*Début de l'intervention inaudible*)

Je reprends une citation qui date du Conseil d'arrondissement d'il y a un an, puisque nous étions réunis le 15 janvier de l'année dernière, une date importante. À l'époque, Mme BONNIEL-CHALIER, qui était conseillère d'arrondissement, avait dit à propos de ces opérations autour de Demos, je la cite : « *Ce sont des opérations qui coûtent cher et qui nous coûtent deux fois trop cher.* » Cette dernière est de votre groupe politique mais nous étions en campagne électorale, les propos étaient sans doute différents.

Nous devons nous interroger sur l'évaluation qui doit être portée quantitativement et qualitativement et sur ce que sont les rapports entre l'investissement financier et les retours. C'était une critique assez dure par rapport aux opérateurs de Demos, je suis heureux de vous entendre aujourd'hui, Monsieur l'Adjoint, soutenir cette opération, nous n'avons pas eu le même soutien à l'époque.

Cette délibération, vous l'avez dit, nous permet également de soutenir une opération qui s'appelait la Tête à T6. Cette opération nous rappelle l'importance de l'arrivée du tramway dans notre arrondissement et, de la même manière, j'ai été assez sceptique de lire la présentation faite par le SYTRAL concernant les investissements en termes de transport,

notamment pour notre arrondissement, nous n'avons rien vu, aucune nouvelle ligne de tramway, pas de navettes, notamment sur l'avenue Paul-Santy, nous n'avons vu aucun investissement phare en nouvelles lignes ou autres pour notre arrondissement en termes de transport.

Voilà, Monsieur le Maire, peut-être ai-je mal lu, si vous aviez une autre lecture, cela nous intéresserait. Quoi qu'il en soit, à travers ce rapport sur la culture, je m'inquiète de l'absence de traitement du 8^{ème} arrondissement par le SYTRAL.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LEVY. Monsieur BONNIEL, voulez-vous répondre ?

M. BONNIEL.- Je vais répondre sur la première partie de l'interpellation. L'opération Demos est en cours, vous êtes très bien informé, vous savez parfaitement que l'on ne peut pas arrêter une opération sur un coup de tête. L'opération Demos doit être soumise à évaluation, elle ne l'a pas encore été. C'est une opération d'évaluation qui ne peut pas se décider du seul fait de la commune.

En l'occurrence, vous êtes en train de remettre en question cet apport qui vient de l'État, qui ne dépend pas des subventions de la Ville. Il faudrait le rejeter pour ne pas permettre à des enfants du 8^{ème} arrondissement de bénéficier d'une action d'apprentissage artistique. Je m'étonne que vous puissiez adopter cette position.

Pour le reste, votre intervention sur le SYTRAL par rapport au sujet même de la délibération, je dois dire que cela me pose beaucoup de questions. Ce n'est pas du tout en rapport avec l'attribution de moyens dans le cadre du fonds « quartiers solidaires ».

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Pour répondre à Franck LEVY sur Demos, puisque j'étais comme lui dans l'équipe municipale dans le précédent mandat, en tant que membre du comité syndical du conservatoire à rayonnement régional, je suis mobilisé sur le projet d'établissement 2022-2026 sur lequel nous allons bientôt travailler. Le projet Demos en fait partie. Ce projet sera reconduit mais en en modifiant les modalités de façon à s'assurer qu'il soit encore plus lié aux familles concernées dans ces écoles du 8^{ème} arrondissement, notamment l'école Giono, pour que ce soit un projet qui se pérennise et qui permette de déboucher sur un apprentissage artistique au long cours.

Il s'agit de faire en sorte qu'un projet qui était expérimental sur une petite partie de nos écoles, l'école Giono, se développe et se généralise. Comme bien souvent dans les projets que l'on expérimente dans le cadre de la Politique de la Ville, on essaye d'en tirer les conséquences pour son extension à un public plus nombreux.

C'est là notre objectif dans la construction du futur projet d'établissement du conservatoire, en lien avec tous les partenaires locaux qui sont impliqués sur le territoire de l'école Giono. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD. Monsieur LEVY, vous voulez redire quelque chose ?

M. LEVY.- Très brièvement, juste pour rassurer M. l'Adjoint à la culture, mon intervention n'allait pas dans le sens de ne pas voter cette subvention, bien au contraire, puisque nous sommes à l'origine de ce dispositif, et je me réjouis des propos de M. ODIARD qui nous dit que, demain, ce sera généralisé sur tout l'arrondissement. Nous aurons très prochainement une délibération dans ce sens.

Monsieur l'Adjoint à la culture, je me satisfaisais justement du changement d'attitude de votre groupe par rapport à la délibération d'il y a un an qui, tout en votant la délibération, émettait de fortes réserves. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vous propose de mettre au vote cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

8. Création du conseil consultatif lyonnais COVID

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Touria EL GANNOUNI.

Mme EL GANNOUNI.- Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues,

Je tiens tout d'abord également à mon tour à vous souhaiter une très bonne année 2021. Je vous souhaite à chacun et à chacune des petits riens remplis de bonheur compte tenu du contexte sanitaire. Je vous souhaite des bulles de joie, des complicités et des instants d'émotion et surtout la santé.

Les Lyonnaises et les Lyonnais ont le droit à une information transparente en matière de santé mais ils ne doivent pas être considérés comme simples récepteurs de consignes à respecter, surtout en cette période de crise sanitaire.

Porteurs d'une expertise d'usage, les habitants peuvent ainsi non seulement adhérer largement aux mesures préconisées mais également être acteurs dans leur amélioration s'ils sont associés.

Afin de répondre à cet impératif démocratique, la Ville de Lyon met en place un conseil consultatif lyonnais COVID. Ce dispositif sera composé de 180 habitants et 120 représentants d'acteurs locaux. Pour la constitution du panel d'habitants, une enquête de rue a été réalisée sur 18 points de la ville (2 par arrondissement) pour assurer une grande diversité, notamment en termes de territoire, d'âge et également de sexe.

D'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population lyonnaise, les 180 retenues l'ont été sur la base du volontariat. Parmi les représentants des acteurs locaux, le mode privilégié a été un appel à manifestation d'intérêt à travers divers supports. Là aussi, une diversité des structures a été recherchée, notamment au niveau de

l'enfance, de la parentalité, de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, de l'éducation populaire santé, solidarité, action sociale, aînés et sport.

Fonctionnant avec des ateliers mensuels, le conseil consultatif lyonnais COVID produira des avis qui seront soumis à l'exécutif municipal, publiés sur le site Internet de la ville et transmis à la cellule de gestion de crise COVID.

Le but est ainsi de contribuer à l'éclairage, sur le court terme pour savoir comment gérer l'urgence, sur le moyen terme pour savoir comment anticiper les actions nécessaires et/ou souhaitées pour la sortie de crise, et sur le long terme sur la façon de se préparer au changement et provoquer les changements de plan nécessaires pour vivre dans la durée avec le COVID-19 et augmenter la capacité de résilience de la Ville de Lyon.

D'ores et déjà deux avis ont été rendus le 12 décembre, le premier notamment sur les propositions pour accompagner et améliorer l'action de la Ville de Lyon en matière de communication pendant la période des fêtes de Noël et après, et le second sur la formulation de pistes d'accompagnement de la Ville pour favoriser l'isolement des cas positifs en cas de contact.

Outre les ateliers, les membres du conseil consultatif lyonnais sont enquêtés tous les mois sur des questions d'actualité identifiées par la cellule de crise.

Pour conforter cette démarche participative et démocratique, je vous prie, chers collègues, d'approuver la création du conseil consultatif lyonnais COVID.

M. LE MAIRE.- Merci Madame EL GANNOUNI. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Monsieur le Maire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je remplace Mme Samira HIMEUR qui a un problème de voix.

Cette délibération nous met un peu mal à l'aise, parce que même si, sur le principe, le fait de consulter associations, habitants et autres part d'une bonne intention, nous trouvons que la mise en place de cette opération est partie à l'envers, c'est-à-dire que vous l'avez d'abord mise en place et après nous délibérons au niveau du Conseil d'arrondissement. Tout ceci manque de transparence. Un certain nombre d'habitants du 8^{ème} avaient même répondu à l'information sur le site Internet de la ville mais n'ont pas été consultés, n'ont pas été invités aux réunions, ont juste eu un mail d'accusé de réception. Nous ne savons pas comment cette instance va réellement fonctionner.

Tout ceci est malgré tout assez opaque. On ne sait pas non plus qui figure dans cette instance et j'espère bien que, lors d'un prochain Conseil d'arrondissement, vous pourrez nous donner la liste des personnes de notre arrondissement retenues pour ce dispositif ainsi que les têtes de réseau, comme vous l'avez indiqué, et le milieu associatif.

En tout cas, nous aimerions avoir la certitude que toutes ces personnes consultées, tous ces fichiers constitués ne serviront qu'à cette opération de consultation.

Nous ne prendrons pas part au vote concernant cette délibération compte tenu de l'absence de méthode sur cette opération qui, somme toute, est très importante.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Très bien. Madame FERRARI ?

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire,

Je ne vais pas revenir sur ce qui a déjà été dit par M. LEVY, mais juste pour vous informer que notre groupe s'abstiendra sur ce dossier pour les mêmes raisons qui ont été évoquées par lui.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame FERRARI. D'autres

interventions ? (Non)

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 voix.

Adoptée à la majorité.

M. LEVY.- Nous ne prenons pas part au vote pour le groupe Pour Lyon 8^{ème}.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LEVY.

9. Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 16 792 639 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire, à la Fédération des centres sociaux du Rhône, au Réseau Rhône Ain Saône des MJC Union Territoriale des MJC-MPT et au Comité local des MJC de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

M. LE MAIRE.- Je vais vous présenter la délibération suivante qui aurait dû vous l'être par Mme EL GANNOUNI mais qui, étant elle-même au conseil d'administration de la MJC, peut difficilement présenter la délibération allouant les moyens de fonctionnement aux MJC.

Mme EL GANNOUNI.- Je vais donc me retirer, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci Madame EL GANNOUNI.

Il s'agit d'allouer des subventions de fonctionnement d'un montant de 7 792 639 € aux MJC, aux centres sociaux, maisons de l'enfance et aux différentes associations d'éducation populaire, à la Fédération des centres sociaux du Rhône, au réseau Ain Saône des MJC – Union territoriale des MJC-MPT et au comité local des MJC de Lyon.

C'est une délibération tout à fait classique en début d'année, qui doit permettre à ces structures de financer leur fonctionnement courant.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? Madame FERRARI ?

Mme FERRARI.- Anne-Rose EVA devait prendre la parole mais j'ai l'impression que vous ne la voyez pas spécialement.

Mme EVA.- Les MJC touchent un large public et proposent une multitude d'activités, concernant notamment la jeunesse, et en ce début d'année, la crise sanitaire risque d'impacter certaines de ces activités et créer des difficultés à certaines MJC. Etudierez-vous l'idée de leur verser une subvention complémentaire si jamais certaines MJC en faisaient la demande, pour leur éviter de se retrouver face à des soucis de trésorerie ?

M. LE MAIRE.- Il a été pour le moment décidé de maintenir les subventions pour permettre à ces structures de fonctionner. Bien entendu, l'adjointe en charge des associations regarde à la fois dans le domaine du sport et du monde associatif l'évolution des situations économiques des différentes structures, et on verra le moment venu si des dispositifs spécifiques nécessitent d'être mis en œuvre.

Monsieur BONNIEL, vous vouliez prendre la parole ?

M. BONNIEL.- Je représente notre arrondissement dans les deux CA des MJC, nous avons eu l'assemblée générale de la MJC de Monplaisir voici quelques jours et, effectivement, les difficultés que peuvent avoir les MJC, comme les centres sociaux, comme les maisons de l'enfance, ont été évoquées, mais il n'y a pas à l'heure actuelle de problème de trésorerie qui soit envisagé compte tenu du fait, en tout cas pour ce qui concerne la MJC Monplaisir, qu'elle a un report à nouveau qui lui permet de passer le cap.

Ceci étant, là où je vous rejoins, c'est que son budget prévisionnel, pour la fin de l'année 2021, si les conditions ne s'améliorent pas, est négatif.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BONNIEL. Je vous propose donc de mettre au vote cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Mme EL GANNOUNI ne prend pas part au vote, M. BONNIEL non plus puisqu'étant au conseil d'administration des deux MJC.

10. Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon – Année 2019

M. LE MAIRE.- Ce rapport annuel 2019 sur la situation en matière de développement durable n'appelle pas vote mais communication. Madame MARAS, vous avez la parole.

Mme MARAS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le rapport développement durable présente les actions menées en 2019 sous le précédent mandat. Il constitue une rétrospective du travail mené les années précédentes. Nous souhaitons remercier vivement l'ensemble des personnes, agents et services, qui ont œuvré pour ces actions en faveur du développement durable.

Pour notre arrondissement, on note trois actions plus marquantes.

Il s'agit pour la première du Défi Déclics Énergie piloté par l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC). Des volontaires réunis en équipe se lancent le défi de réduire d'au moins 8 % leur consommation d'énergie et d'eau en appliquant des écogestes. Lors de la précédente saison, les participants ont réussi à économiser 17 % de leur consommation d'énergie en réalisant une économie de 207 € sur l'année, tout en permettant d'éviter l'émission de 13 tonnes d'équivalent CO2 de gaz à effet de serre.

Nous pensons que c'est un très beau résultat et un très bel outil. Cela donne une idée des résultats extraordinaires que l'on pourrait obtenir en le développant.

Nous avons pensé à deux leviers, le premier serait de

mobiliser beaucoup plus largement puisque ce Défi Déclics Énergie n'a concerné que 126 familles lyonnaises pour la précédente saison ; le deuxième serait de se fixer des objectifs beaucoup plus ambitieux et des indicateurs de réussite, c'est aussi ce qui a manqué jusque-là.

Défi Déclics Énergie, c'est aussi une formidable opportunité de créer du lien et d'associer les instances participatives, notamment les membres de conseils de quartier, et pourquoi pas des futurs membres des conseils d'arrondissement des enfants.

Deuxième action marquante, le 8^{ème} cèdre, un projet qui rassemble sur 1 500 m² une surface de maraîchage, un potager partagé, un espace expérimental consacré à la biodiversité, au cœur d'un ensemble de résidences d'habitat social, les résidences Eugène André et Paul Cazeneuve.

C'est un projet qui fait le pari d'associer mixité sociale, accès à une alimentation saine, biodiversité en ville et création d'emplois. C'est une réussite mais nous regrettons l'absence d'autres initiatives similaires. C'est cette même exigence en matière de transition écologique que nous voulons déployer beaucoup plus largement au sein du 8^{ème} avec le programme Quartiers Fertiles dont M. le Maire a parlé en préambule.

Ce sont des projets d'agriculture urbaine dans les QPV, les quartiers Politique de la Ville, que nous vous détaillerons prochainement.

Troisième action significative qui concerne notre arrondissement, la promotion de la biodiversité. On note des inventaires et des programmes de science participative autour de la biodiversité qui ont été réalisés au sein de notre arrondissement, en particulier un protocole inventaire Florilèges qui est un inventaire des papillons, qui a eu lieu au parc Clos-Layat.

Sur la base de cet inventaire, nous allons lancer des projets concrets de reconquête de la biodiversité et de restauration des écosystèmes. L'actualité nous en rappelle l'importance. Pour cela, on

s'appuiera sur les initiatives citoyennes, notamment via les conseils de quartier.

Nous nous réjouissons de l'engouement autour des jardins de rue : pour le seul mois de décembre, nous avons eu huit demandes sur des jardins de rue qui sont en cours d'instruction. Nous avons également des demandes fortes sur des vergers urbains, des projets de refuge de biodiversité avec des nichoirs à oiseaux, des nichoirs à abeilles sauvages, des plantations de fleurs mellifères et des mares urbaines.

Après vous avoir parlé de ces trois exemples, j'aimerais vous rappeler que, durant notre mandat, nous ne parlerons pas de développement durable mais de transition écologique. Celle-ci sera placée au cœur de nos politiques publiques. Très concrètement, nous nous appuierons sur la mission transition écologique qui a été nouvellement créée et des moyens financiers. La PPI traduira budgétairement cette ambition.

En guise de conclusion, ce mandat ne sera pas seulement celui d'un changement d'échelle, c'est une nouvelle culture que nous commençons à installer. Il faudra non seulement faire davantage pour l'environnement, le climat et la justice sociale, mais surtout faire autrement, libérer les initiatives citoyennes, structurer des coopérations pour co-construire la ville de demain au plus proche du terrain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame MARAS. Quelqu'un souhaite-t-il rebondir sur la présentation de ce rapport ? *(Non)*

Je vous remercie.

11. Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 6 797 100 euros. Exercice 2021 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadres et d'une convention-cadre

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Marine CHASTAN.

Mme CHASTAN.- Monsieur le Maire,

Les rapports entre la Ville de Lyon et les crèches associatives sont formalisés par ce que l'on appelle les conventions pluriannuelles, un document qui précise simplement les modalités de versement des subventions.

Les montants soumis à votre approbation ce soir correspondent à 40 % du montant alloué en 2020, ce qui permettra aux structures de poursuivre sereinement leur activité sur la première partie de l'année 2021. L'objectif est d'inscrire ces structures dans les orientations du nouveau mandat, à savoir l'ambition de remettre la nature dans le quotidien des enfants et faire des établissements d'accueil du jeune enfant des modèles d'écologie épanouissants pour les enfants et inspirants pour les familles.

Concrètement, pour le 8^{ème} arrondissement, ce sont 1 086 080 € de subventions qui seront répartis sur 16 lieux d'accueil si ces dispositions recueillent votre agrément. Aussi, je vous prie de les approuver.

M. LE MAIRE.- Merci Madame CHASTAN.

Madame FERRARI ?

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, Madame l'adjointe,

Vous nous présentez aujourd'hui une délibération sur les subventions allouées mais je me questionne sur la baisse de la première tranche. En effet, nous sommes passés de 80 % au budget prévisionnel à

40 % pour le versement de la première tranche de subvention. Pourquoi cette baisse ? Est-ce qu'il y a eu des discussions entre les gestionnaires et la Ville de Lyon qui ont permis d'aboutir à cette baisse ? Le risque est de mettre en difficulté les structures et notamment les associations, peut-être les plus petites ou les plus fragiles.

De plus, nous nous questionnions sur la seconde tranche, quand sera-t-elle allouée et quels en seront les critères d'attribution ?

Je profite également d'avoir la parole, Monsieur le Maire, parce qu'au dernier Conseil d'arrondissement, j'avais une inquiétude envers votre majorité quant à votre réelle volonté de continuer à développer l'offre de crèches dans l'arrondissement. Vous m'aviez même répondu qu'il ne fallait pas que je prête attention aux bruits de couloir. En revanche, voici quelques jours, Mme CHASTAN, adjointe à la petite enfance, a confirmé malheureusement ces fameux bruits dans la presse. J'ai été très surprise d'apprendre qu'un arrondissement qui compte près de 90 000 habitants, qui voit arriver plus de 1 000 nouveaux habitants par an, n'ait plus besoin d'augmenter ses capacités d'accueil, surtout quand on connaît l'angoisse des parents lorsque leurs enfants sont en âge de rentrer à la crèche.

Madame CHASTAN, vous parlez des places vacantes dans les crèches, si c'est peut-être vrai parfois dans certains quartiers où le mode de garde à plein temps n'est pas toujours adapté, c'est loin d'être le cas partout, les choses ne sont pas aussi simplistes et binaires que vous le prétendez.

Proposer de la végétalisation dans les crèches, et je vous promets de ne même pas être caricaturale dans mon propos, n'est malheureusement pas suffisant. En tout cas, je ne pense pas que les parents s'en contenteront. Cerise sur le gâteau, vous proposez aux familles de réduire leur temps de travail afin de pouvoir payer moins cher les modes de garde. Madame CHASTAN, qui peut aujourd'hui se permettre facilement de réduire son temps de travail ? Et qui devra encore réduire son temps de travail et donc son salaire ? Encore les femmes, j'imagine.

Vous n'êtes pas censée ignorer qu'aujourd'hui les femmes issues des classes les plus populaires, dans le quartier plus particulièrement, subissent des temps partiels avec des salaires dérisoires. Pour nous, c'est un problème et vous, vous en faites une solution.

Le monde du travail tel qu'il est conçu aujourd'hui ne s'adapte pas vraiment à votre grille de lecture, j'espère que vous allez rapidement prendre conscience des réalités sociales qui nous entourent car la réalité risque vraiment de vous surprendre, Madame CHASTAN. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame FERRARI. Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Nous partageons une partie des inquiétudes citées précédemment, tout simplement parce que, dans un rapport précédent, il était indiqué les difficultés des structures d'éducation populaire et là, a priori, on passe d'un taux d'intervention pour le premier acompte de 70 % à 40 %, soit une baisse assez importante que nous ne comprenons pas.

En effet, Madame l'Adjointe, votre interview dans *Le Progrès* est assez surréaliste puisque vous dites très clairement qu'il n'y a pas besoin de nouveaux établissements d'accueil dans notre arrondissement.

Comme l'a indiqué Mme FERRARI, dans la vraie vie, cela ne se passe pas comme cela, les parents ont besoin de lieux d'accueil pour les enfants. Dans la vraie vie, les parents ont besoin de modes de garde sécurisés. Dans la vraie vie, les parents ont également besoin de lieux d'accueil périscolaire. Sans oublier que ces modes de garde, même si les parents ne travaillent pas, concourent à la socialisation des enfants et qu'un enfant qui vit en collectivité grandit mieux, ce n'est pas parce qu'on ne travaille pas ou que l'on a une activité professionnelle réduite que l'on ne doit pas pouvoir avoir accès à ces modes de garde.

Ces propos nous surprennent, sont complètement décalés, et nous vous invitons à revenir sur terre assez rapidement. Aujourd'hui, nous ne sanctionnerons pas les projets de délibération, nous les soutiendrons. Il nous a également été indiqué en commission qu'une aide supplémentaire

serait accordée à ceux qui mettent en place des actions comme les couches lavables ou d'autres opérations environnementales, avec beaucoup de guillemets, parce que cela se discute.

Nous trouvons que ce chantage auprès des associations et des crèches n'est pas très correct, nous souhaitons connaître les critères qui permettront d'accorder une seconde tranche aux associations, en tout cas une seconde partie de subvention.

Nous vous remercions pour vos efforts de transparence.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LEVY. Y a-t-il d'autres interventions ? (*Non*)

Je vais vous rassurer, Marine CHASTAN a les deux pieds sur terre et pleinement sur terre, je peux vous le garantir. Je vous le redis, Madame FERRARI, ne préjugez pas de ce qui sera présenté dans la PPI au mois de mars concernant l'évolution des structures de la petite enfance de l'arrondissement. Après, vous savez tous comme moi, parce que vous avez déjà eu l'occasion d'être interviewés un certain nombre de fois, qu'il ne faut pas tout prendre au pied de la lettre dans ce que vous pouvez lire, mais je crois que Marine CHASTAN voulait quand même réagir à ces propos.

Mme CHASTAN.- Effectivement, par rapport à l'article dans *Le Progrès*, j'ai été surprise comme vous de la tournure de la phrase. Nous nous sommes peut-être mal compris avec le journaliste.

Pour le propos concernant la réduction du temps de travail, je précisais au journaliste que les prix des places en crèche privée pouvaient devenir moins exorbitants si l'on était seulement à deux jours, et je précisais uniquement que sur le moins de 20 heures quand c'est possible, si par exemple on réduit son temps de travail, cela ne passait pas en commission crèche. La reformulation donne quelque chose d'un peu surprenant, j'en conviens, et je le regrette comme vous.

Je voulais répondre aussi à la remarque de M. LEVY, je n'ai pas tout bien entendu mais j'ai entendu le terme de « chantage » sur les

couches lavables. Manifestement, ce n'est pas extrêmement clair, mais l'ensemble des projets qui sont proposés aux établissements se font sous forme de volontariat. D'ailleurs, les couches lavables, les composts, comme tous les autres projets sont proposés aux établissements et chaque établissement se positionne s'il souhaite ou non être pilote sur un sujet ou un autre. Nous sommes uniquement dans un apport de services et des propositions.

M. LE MAIRE.- Pour finir de vous rassurer, il n'est pas question de mettre en faillite les établissements de petite enfance, mais d'attribuer une première part de subvention qui permettra de travailler leurs projets et de redéfinir les subventions à venir, mais qui seront de toute façon discutées dans les commissions avant d'être votées.

Je vous propose de mettre cette délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

12. Lyon 8ème - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 23, rue des Serpollières en faveur de la Régie de quartier États Unis EUREQUA pour l'action « Pause Amitié » - EI 08267

M. LE MAIRE.- Madame CHASTAN ?

Mme CHASTAN.- Monsieur le Maire,

L'action Pause Amitié est reconduite d'année en année depuis 1997. Dans un quartier où l'accueil, le soutien et l'accompagnement des personnes âgées constituent un réel besoin, il convient que la Ville de Lyon maintienne son aide en renouvelant la convention de mise à disposition gratuite des locaux qui permettent de sortir les personnes âgées des situations d'isolement qu'elles peuvent connaître, et ce pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2021.

Cette convention comporte également une disposition qui permet à la régie de quartier EUREQUA d'accueillir sous sa responsabilité d'autres associations qui pourraient œuvrer dans le même but.

Si cette disposition recueille vos agréments, je vous remercie de l'approuver.

M. LE MAIRE.- Merci Madame CHASTAN. Quelqu'un veut-il intervenir sur le sujet ? (*Non*)

Je mets au vote cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

13. Lyon 8^{ème} - Cession par la Ville de Lyon à la Métropole de Lyon d'une parcelle de terrain de 150 m² sis 36, rue Antoine-Dumont à Lyon 8^{ème} en vue de la réalisation du tronçon 1 de la voie nouvelle est-ouest du PUP Patay, dite voie nouvelle VN16 - EI 08040 - N° inventaire 08040 T 001-02 PUP Patay

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à M. Hubert BECART.

M. BECART.- Je vais vous présenter cette délibération et, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je répondrai à M. LEVY sur l'absence d'investissement dans les transports en commun pour le 8^{ème} arrondissement.

M. LE MAIRE.- Je vous le permets, allez-y !

M. BECART.- Cette délibération concerne le projet urbain partenarial Patay situé dans le quartier de Grand Trou-- Moulin à Vent, et plus spécifiquement la cession de la Ville de Lyon à la Métropole d'une parcelle destinée à permettre la réalisation d'une future voie nouvelle est-ouest dénommée rue Miriam-Makeba.

En effet, dans le cadre de ce vaste programme immobilier de 628 logements, deux voies nouvelles seront créées :

- une voie nord-sud, la future rue Colonel-Arnaud-Beltrame, qui reliera la rue Audibert-Lavirotte à une autre voie est-ouest ;

- la future rue Miriam-Makeba, qui existe déjà en partie et dont le reste sera acquis grâce à une servitude d'emplacement réservé voirie.

C'est de cette dernière dont il est ici question, et plus exactement de la réalisation du premier tronçon de la rue compris entre la route de Vienne et le stade Dumont. Ces travaux impacteront un des terrains de basket et la piste d'athlétisme, sans toucher le terrain de football du stade Dumont, pour une surface totale de 150 mètres carrés. C'est très réduit. Ce petit terrain correspond à l'angle de la rue Miriam-Makeba et de la future rue Colonel-Arnaud-Beltrame.

Afin de relier ces deux voies nouvelles, ce terrain doit donc d'abord être recentralisé à la mairie de Lyon car le stade Dumont est un équipement transféré à la mairie du 8^{ème}. La Métropole pourra ensuite acquérir cette parcelle auprès de son propriétaire, la Ville de Lyon, les deux collectivités s'étant entendues pour un prix de 75 € du mètre carré pour un montant total de 11 250 €.

L'acquisition de cette parcelle puis la réalisation de ces voies nouvelles sont essentielles à la réalisation des futurs logements et des équipements publics du PUP Patay. Nous avons travaillé à ce que leur aménagement soit le plus apaisé possible et donne la priorité aux piétons, aux cyclistes et aux personnes à mobilité réduite. Un plan de circulation innovant a ainsi été retenu afin de créer des rues résidentielles où la voiture est invitée et/ou le transit automobile impossible.

Ces plans modifiés par le nouvel exécutif ont déjà été présentés au conseil de quartier et ont été accueillis favorablement. Nous sommes conscients que ces voies nouvelles et ses transformations urbaines inquiètent et posent des questions aux riverains et aux usagers du stade ou encore du jardin partagé. C'est pourquoi nous menons une concertation continue avec les acteurs du quartier et les associations d'usagers de l'espace public.

Cette concertation est amenée à s'intensifier avec la réalisation des autres voies nouvelles de ce PUP Patay, également avec la transformation de l'espace Dumont.

La présente délibération qui, je l'espère, rencontrera votre avis favorable, pose la première bordure de la future rue Miriam-Makeba par la recentralisation de cette parcelle à la Ville de Lyon puis sa cession à la Métropole de Lyon.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BECART. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? *(Non)*

Je vous propose de mettre la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Monsieur BECART, c'est à vous.

M. BECART.- Monsieur LEVY, je pense que vous devriez lire plus attentivement le plan de mandat qui a été présenté par le SYTRAL, vous y verriez plusieurs choses qui concernent le 8^{ème} arrondissement et qui sont très avantageuses, notamment la prolongation du tramway T6 qui est bien inscrite dans ce plan de mandat et qui permettra de renforcer l'attractivité de la ligne en reliant notre arrondissement à l'immense campus de La Doua.

Les projets de tramway T10 et de ligne de bus express sur la M7, d'une certaine façon, bénéficieront également au 8^{ème} en réduisant respectivement les flux de trafic automobile de rocade pénétrant dans Lyon, notamment par l'ouest du 8^{ème} arrondissement, la route de Vienne par exemple.

Nous avons également un corridor bus qui est identifié entre Saint-Fons et Lyon, qui permettra de renforcer l'attractivité de la ligne C12 qui en a bien besoin.

Il est prévu aussi une amélioration des véhicules avec la ligne C16 qui accueillera 13 nouveaux bus électriques d'ici la fin de l'année 2021, et la ligne C15 qui sera équipée de bus au gaz naturel. Ces deux améliorations de la flotte permettent de réduire la pollution produite par le service bus mais aussi d'améliorer le confort des voyageurs puisque ces

véhicules sont généralement plus silencieux et confortables pour les passagers.

Au-delà du réseau, vous conviendrez aussi que l'attractivité d'un service de transport urbain se mesure dans la tarification, et nous avons deux nouveaux abonnements solidaires que je pense nombre d'habitants du 8^{ème} accueillent aujourd'hui avec soulagement.

Enfin, dans l'aménagement de la voirie, c'est un travail permanent que nous menons pour fluidifier les transports en commun, notamment en développant les voies réservées aux bus et aux cyclistes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

14. Attribution d'une subvention de fonctionnement de 221 350 euros à la SAS LDLC ASVEL Féminin - Approbation de la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SAS LDLC ASVEL Féminin - Saison 2020-2021

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à M. Augustin PESCHE.

M. PESCHE.- La Ville conclut cette convention avec le club, cela permet à la Ville de soutenir les missions d'intérêt général autour des thèmes suivants : l'insertion par le sport, l'éducation, la promotion du basket féminin, la promotion de l'égalité hommes-femmes, la promotion du basket citoyen, etc.

Vous avez dans le rapport de séance la présentation notamment du bilan d'action du club sur l'année précédente. Je citerai quelques initiatives qui ont pu être menées avec le soutien de la Ville de Lyon, notamment l'accueil de 100 jeunes filles dans le cadre du dispositif Divertisport à Mado Bonnet, l'accueil de 55 autres jeunes filles qui ont pu rencontrer le club et avoir des activités au sein de Mado Bonnet via Sport dans la Ville, des initiatives autour de la lutte contre le cancer du sein, des

conférences autour de la femme et l'avenir du sport, et des partenariats avec l'APF, qui ont permis de mobiliser 900 personnes autour du club. Autre exemple de l'intérêt de ce type de partenariat, l'accueil d'un stand de l'établissement français du sang au stade Mado Bonnet.

Vous le voyez, le club LDLC ASVEL féminin, au-delà de ses bons voire très bons résultats sportifs, est également un facteur de développement et d'émancipation autour du sport, et notamment du sport féminin pour l'arrondissement.

Aussi, la Ville propose de poursuivre encore pour une année le modèle de convention que nous avons actuellement avec le club. Je vous propose de soutenir cette initiative et de voter l'attribution des subventions telles que présentée dans la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur PESCHE. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? (*Non*)

Je la mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

15. Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2020-2021 - Approbation de conventions avec ces associations

M. LE MAIRE.- Monsieur PESCHE ?

M. PESCHE.- Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement aux divers clubs de l'arrondissement. Le cadre politique dans lequel on s'inscrit est celui du maintien du système de soutien aux clubs. Je voudrais, compte tenu du contexte, rappeler l'extrême réactivité de l'ensemble des services de la Ville par rapport à la mise en place des différents protocoles d'exploitation des salles et des stades, tout cela tourné vers l'utilisateur et vers les clubs. Je tiens à le souligner, notamment en cette période de Noël où on a pu, avec les services de l'arrondissement et de la Ville de Lyon, ouvrir plusieurs gymnases sur une période

classiquement fermée à l'usage des équipements sportifs.

Pour les clubs du 8^{ème} arrondissement, il s'agit d'une dotation de subventions de fonctionnement de 347 000 € tournée vers la vingtaine de clubs de l'arrondissement. Ce sont des subventions qui sont reconduites à l'identique ou en légère hausse par rapport à l'année précédente, notamment parce que, si nous avons le souhait d'injecter un peu plus de rationalité, d'objectivité dans les montants des subventions, il nous semblait que le contexte actuel n'était pas forcément propice à chambouler trop rapidement les habitudes dans lesquelles s'inscrivent les clubs.

Ce soutien est extrêmement important dans cette période de fragilité pour le milieu sportif, et l'ensemble des services est à disposition des clubs de l'arrondissement pour procéder à un audit et un appui le cas échéant, en fonction de la situation financière que rencontrent les clubs aujourd'hui.

Si vous le voulez bien, je propose de soumettre au vote ce projet de délibération visant l'attribution des subventions de fonctionnement pour les clubs sportifs de l'arrondissement.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur PESCHE. Y a-t-il de demandes d'intervention ? (*Non*)

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Nous en avons fini pour l'examen des délibérations. J'ai une demande de prise de parole pour un hommage. Madame BAPTISTE, vous avez la parole.

Mme BAPTISTE.- Je vous remercie Monsieur le Maire.

Ce soir, je prends la parole avec une profonde tristesse, un ami et camarade nous a malheureusement quittés trop tôt, à l'orée de cette nouvelle année. A 26 ans, Adrien LE TEXIER s'est éteint, atteint de myopathie de Duchenne. Il a livré avec nous, ici même dans le 8^{ème}, la campagne des élections métropolitaines. De par son handicap, il a été le

passer d'un quotidien que nous ne pouvions alors qu'apercevoir. Son expertise et son soutien nous ont été précieux. Nous ne l'oublierons pas.

Au-delà de son engagement politique, Adrien était un sportif de haut niveau. Il a prouvé que la vie prévalait sur tout le reste, passionné par le foot fauteuil qu'il pratiquait au centre du handisport lyonnais dans notre arrondissement depuis plus de dix ans, s'impliquant avec force et humilité, tout en donnant de merveilleuses leçons de vie.

Je pense fortement à son club, ses entraîneurs, son équipe qui l'ont vu durant de longues années s'entraîner, s'engager en compétition et participer à la vie du club. Il a été un des meilleurs joueurs du foot fauteuil lyonnais et meilleur buteur pendant de nombreuses années d'une des meilleures équipes de France, se déplaçant souvent partout en France pour les compétitions.

Même affecté par la maladie, sa force de vie nous rendait humbles, tout comme sa gentillesse et l'éclat pétillant qu'il gardait du coin de l'œil. Nos pensées vont vers sa famille, ses parents, son frère et sa sœur qu'Adrien quitte trop tôt. Nous le saluons une dernière fois et gardons en mémoire les leçons qu'il nous a apprises.

Au revoir, nous te laissons voler de tes propres ailes. Seuls ceux qui osent voler très haut disait Luis SEPULVEDA, Adrien fait plus que jamais partie de ceux-là.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame BAPTISTE, nous nous associons bien entendu à cet hommage.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir avant que nous mettions fin à ce Conseil d'arrondissement ? (*Non*)

Je vous remercie beaucoup, nous nous retrouverons normalement le 9 mars. Nous verrons à ce moment-là dans quelles conditions, en présentiel ou en distanciel, en fonction de l'évolution de la

situation sanitaire.

Merci à toutes et tous, je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 21 heures 30.)